



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN DE 2 AÉROGÉNÉRATEURS ET D'UN POSTE DE LIVRAISON SUR LA COMMUNE DE GUILER-SUR-GOYEN

Par arrêté préfectoral du 16 février 2024, une enquête publique d'une durée de 33 jours **se déroulera du lundi 11 mars 2024 à 14h au vendredi 12 avril 2024 à 17h**, à la mairie de Guiler-sur-Goyen, commune siège de l'enquête, sur le projet de délivrance d'une autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien de 2 aérogénérateurs.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'étude d'impact, l'information de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

Il est disponible en version numérique sur le site des services de l'État du Finistère www.finistere.gouv.fr, rubrique : Publication – Publications légales – Enquêtes publiques, ainsi que sur un poste informatique à la préfecture du Finistère – 42 bd. Duplex – 29000 QUIMPER aux jours et heures d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur est monsieur Paul GALAN, directeur administratif à la retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être nommé par le tribunal administratif de rennes après interruption de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux dates suivantes à la mairie de Guiler-sur-Goyen :

- Lundi 11 mars 2024 de 14h00 à 17h00
- Mardi 19 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 27 mars 2024 de 14h00 à 17h00
- Samedi 6 avril 2024 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 12 avril 2024 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur à la mairie de Guiler-sur-Goyen. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Guiler-sur-Goyen, Hent Park Meilar, 29710 Guiler-sur-Goyen, à l'attention du commissaire enquêteur « Enquête relative à la délivrance d'une autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien », par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur. Les observations et propositions déposées lors des permanences du commissaire enquêteur ou adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État susmentionné.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-consultation@finistere.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies concernées et à la préfecture du Finistère et le site internet des services de l'État dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.